## Les médiathèques et les bibliobus de Plaine Commune

mode d’emploi mars 2018

## Des médiathèques gratuites et ouvertes à tous

Les médiathèques de Plaine Commune, c’est un réseau de 23 médiathèques et 3 bibliobus dans neuf villes.

Avec 950 000 documents (livres, Cd, Dvd, presse, fonds en langues étrangères), 50 000 nouveautés achetées par an, plus de 1 000 rendez-vous culturels dans l’année, il y en a pour tous les âges et tous les goûts.

Profitez des différents services des médiathèques avec ou sans carte… Les médiathèques sont faites pour vous !

Plus d’infos sur mediatheques-plainecommune.fr
Pour consulter le catalogue, gérer son compte et s’informer sur l’actualité.

## Vous n’avez pas de carte

Pas besoin d’être inscrit pour se rendre dans l’une des 23 médiathèques du réseau ou dans le bibliobus ! Vous pouvez lire la presse, consulter sur place les documents ou encore profiter des rendez-vous proposés par les médiathèques.

### Des documents pour tous les goûts

Des journaux, des magazines, des livres pour petits et grands sur tous les sujets, des BD, des nouveautés, des DVD et des CD… Dans certaines médiathèques, vous pouvez visionner des ­films sur place ou encore écouter de la musique.

### Les rendez-vous des médiathèques

Tout au long de l’année, vous pouvez participer gratuitement à des rencontres, des projections de films, des ateliers, des spectacles, des temps de partage autour de vos lectures. Vous pouvez pro­fiter de moments festifs et ludiques, pour tous âges : séances de jeux vidéo, lectures en famille, contes du festival « Histoires Communes », ateliers créatifs, etc.

**Encore d’autres services ?**Les médiathèques développent de plus en plus deservices pratiques, tels qu’ateliers de conversationen langue française, permanences d’écrivain public,espaces d’échanges sur la parentalité. Renseignez-voussur les propositions de votre médiathèque habituelle.

**Comment m’informer sur l’actualité et les services des médiathèques ?**
Consultez le site Internet des médiathèques [www.mediatheques-plainecommune.fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr) Certaines médiathèques sont aussi présentes sur Facebook. Rejoignez-nous !

#### Le saviez-vous ?

Les médiathèques sont aussi des lieux de travail sur place. Dans certaines d’entre elles, des espaces dédiés sont réservés aux élèves pendant les périodes d’examens.

Vous avez un compte numériqueAvec votre compte numérique, vous pouvez accéder aux espaces numériques des médiathèques mais aussi consulter les documents sur place ou participer aux rendez-vous.

### Obtenir un compte numérique

Vous pouvez vous auto-inscrire sur le site internet des médiathèques de Plaine Commune, rubrique « Je crée un compte ». Vous pouvez également demander aux bibliothécaires de vous créer un compte numérique.

**Pour un usage d’une heure**
Dans les espaces numériques, vous pouvez accéder à tout l’Internet et à différents logiciels (bureautique…) à raison d’une heure par jour, sur rendez-vous. Vous pouvez réserver l’accès à un ordinateur sur le site internet des médiathèques ou directement sur place auprès des bibliothécaires. Vous pouvez utiliser une clé USB et imprimer des documents à condition de fournir du papier.

**Pour un usage ponctuel**Certains ordinateurs sont dédiés à une consultationrapide (moins de 15 minutes).

**Pour un atelier informatique d’initiation ou de perfectionnement**Les médiathèques organisent régulièrement desateliers informatiques. Vous trouverez toutes lesinformations sur ces ateliers sur le site internet desmédiathèques.

Afin de garantir l’accès aux postes informatiques de manière la plus équitable possible, merci de respecter les modalités d’accès affichées sur place.

#### Le saviez-vous ?

Si vous souhaitez emprunter des documents ou accéder aux ressources de la médi@TIC, vous pouvez transformer votre inscription numérique en carte de médiathèque (voir p. 5).

## Vous avez une carte médiathèque

Grâce à votre carte de médiathèque, vous pouvez faire toutes les activités proposées dans les médiathèques : consulter sur place les documents, participer aux rendez-vous, accéder aux espaces numériques et en plus emprunter des documents et accéder à la médi@TIC.

### M’inscrire et emprunter

La carte est gratuite et vous permet d’emprunter dans les médiathèques et bibliobus du réseau ; elle vous donne également accès à la médi@TIC.

**Elle vous est délivrée sur présentation d’une pièce d’identité et d’un courrier récent, précisant votre nom et adresse.** Pour les mineurs, une autorisation parentale remplace la pièce d’identité ; le formulaire à remplir est disponible dans les médiathèques ou sur le site Internet des médiathèques. En cas de carte perdue, signalez-le au personnel des médiathèques dans les meilleurs délais.

**Combien de documents, pour combien de temps ?**Grâce à votre carte, vous pouvez emprunter jusqu’à 30 documents dont 10 DVD maximum pour une durée de 4 semaines. Vous pouvez rendre les documents empruntés dans la médiathèque ou bibliobus du réseau de votre choix, quel que soit votre lieu d’emprunt ou d’inscription.

#### Le saviez-vous ?

Il n’est pas nécessaire d’habiter Plaine Commune pour s’inscrire… Mais tout changement d’adresse doit être signalé rapidement. L’abonnement est renouvelé chaque année : les bibliothécaires vérifieront avec vous si les informations vous concernant sont à jour.

## Je cherche un titre

Vous pouvez vous adresser au personnel, présent pour vous accompagner et vous conseiller. Vous pouvez également consulter le catalogue informatisé, qui indique l’emplacement (la cote) et la disponibilité des documents, sur le site internet des médiathèques : [www.mediatheques-plainecommune.fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr)

#### Le saviez-vous ?

Vous pouvez suggérer l’achat d’un document que le réseau des médiathèques ne possède pas.

## La médi@TIC, c’est quoi ?

Ce sont des ressources numériques auxquelles vous pouvez accéder gratuitement depuis tout ordinateur connecté à Internet, dans les médiathèques ou ailleurs.

**Des outils pour se former**Des didacticiels pour apprendre le français, l’anglaisou le chinois ; pour réviser le code de la route ; pours’initier ou se perfectionner à l’usage de logiciels ; pourréviser ses maths ou son orthographe…

**Et aussi**Un vaste choix de courts ou longs métrages à découvrir,des conférences ­ lmées et un espace spécial enfants.

**Je souhaite accéder à la médi@TIC**La médi@TIC est accessible à tous les usagers disposantd’une carte de médiathèque valide (abonnementà jour et sans documents en retard).Pour accéder à la médi@TIC, connectez-vous sur lesite internet : [www.mediatheques-plainecommune.­fr](http://www.mediatheques-plainecommune.fr),cliquez sur « Accéder à la médi@TIC ».Vos identi­ ant etmot de passe sont identiques à ceux de votre compteusager (voir ci-dessous). Après connexion vous pouvezaccéder à tous les documents proposés, gérer votreespace personnel, donner et partager votre avis surune ressource.

#### Le saviez-vous ?

En cas de retard, vous ne pouvez plus renouveler vos prêts en cours, ni emprunter, ni consulter les ressources de la médi@TIC. Après la restitution des documents en retard, il vous est à nouveau possible d’emprunter d’autres documents.

### Mon compte, pour quoi faire ?

Lorsque vous détenez une carte d’usager des médiathèques ou un compte numérique, vous disposez automatiquement d’un compte usager.

**Me connecter**Allez sur le site Internet des médiathèques www.mediatheques-plainecommune.fr, et cliquez sur « Jeme connecte ».Votre identi­fiant : si vous avez une carte de médiathèque,c’est le numéro qui se trouve sur le dos de votre carte.Pour un compte numérique, vous pouvez utiliser votreadresse mail.

Votre mot de passe vous est envoyé par texto, par mail ou communiqué par les bibliothécaires lors de votre inscription. Vous pouvez le modi­fier après la première connexion.

**Pour réserver l’accès à un ordinateur**Pour cela, rendez-vous dans l’espace mon compte après vous être connecté sur le site internet des médiathèques.

**Pour réserver des documents**Vous pouvez réserver jusqu’à 4 documents et les faire venir dans la médiathèque ou le bibliobus du réseau de votre choix. Une fois le document arrivé sur le lieu demandé, nous vous avisons par texto, téléphone ou courrier et vous avez 2 semaines pour venir retirer votre réservation. Si vous n’avez pas encore de carte de médiathèque, il vous suf­fira de la faire établir par les bibliothécaires (en apportant les documents demandés p. 5) pour emprunter ces documents.

**Pour vérifier mes prêts en cours (uniquement avec une carte de médiathèque)**Avant de vous rendre à la médiathèque ou au bibliobus,vous pouvez vérifier sur votre compte la liste desdocuments empruntés.

**Pour prolonger mes prêts (uniquement avec une carte de médiathèque)**N’attendez pas d’avoir des prêts en retard ! Depuisvotre compte, vous pouvez prolonger vos prêts de 4semaines supplémentaires. Si les documents sontréservés par d’autres usagers, une indication vousinvite à les rapporter dès que possible.Vous pouvez aussi vous adresser au personnel desmédiathèques pour réserver des documents ou prolongerdes emprunts.

#### Le saviez-vous ?

Signalez au retour un document abîmé, a­fin que la médiathèque se charge de le remettre en état. Il vous sera demandé de remplacer ou rembourser tout document non réparable ou perdu.